

Règlement de la course

1. LIEU – DATE ET NATURE DE LA COMPETITION

Le COSD ATHLETISME de Saint Dizier, organise le 30 juin 2024 sa course nature. C'est une course Hors Stade de 11.2 km dont le départ sera donné à proximité du Stade Charles Jacquin – Rue André Chénier – 52100 SAINT DIZIER et qui se déroulera en majeure partie dans les Bois du Val situés à proximité. Le dénivelé de la course est d'environ 120 mètres : plan disponible sur l'application Open Runner : https://www.openrunner.com/route-search?name=8778246&is_loop=true

Le départ de la Course Principale sera donné à 10h30. La manifestation pédestre est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux. La course ne dispose d'aucun label de la FFA. Ouverte aux catégories à partir de U18.

Une Course Jeune aura lieu le même jour à 12h00. Parcours de 2 km avec départ et arrivée sur le Stade Charles Jacquin. Ouverte aux catégories à partir de U14.

Ainsi qu'une Marche & Marche Nordique, départ 10h00. Sur le même parcours que la course principale – Ouverte aux catégories à partir de U14, sans classement.

2. ORGANISATEUR

COSD ATHLETISME
RUE ANDRE CHENIER - STADE CHARLES JACQUIN
52100 SAINT DIZIER
Représenté par son Président – BLOCK OLIVIER
Portable : 06.24.00.68.96
Mail : cosdathletisme@gmail.com
Site Web : <http://www.cosdathletisme.athle.fr>
FaceBook : COSD Athlétisme

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Marche & Marche Nordique : Ouvert à toutes les catégories à partir de U14. Pas de certificat médical exigé.

Course Nature Pascal Konecny : Epreuve ouverte aux licenciés et non licenciés à partir des catégories U18 (nés en 2008 et avant). La course ayant lieu après le 1^{er} avril 2024, elle est soumise à la nouvelle réglementation de la FFA en matière de justificatif médical, à savoir :

Tout athlète non licencié doit présenter :

Soit un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course.

Soit son attestation de fin de parcours PPS (Parcours Prévention Santé) délivrée à la suite du PPS via le site d'inscription en ligne ou directement sur <https://pps.athle.fr/>. Ce document à une validité de 3 mois et ne devra donc pas être effectué avant. Cette attestation remplace le certificat médical qui ne devient plus obligatoire.



Course Jeune : épreuve ouverte aux catégories à partir de U14 (nés en 2012 et avant). Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course est obligatoire.

Dans tous les cas, pour les mineurs, une autorisation parentale signée sera exigée (les certificats seront conservés par l'organisateur, pas de photocopie sur place).

4. **DEPART - ARRIVEE - RAVITAILLEMENT**

Départ de la Marche/Marche Nordique, de la Course Nature et de la Course Jeune rue André Chénier devant le stade Charles Jacquin.

Arrivée des 3 épreuves sur la piste du stade Charles Jacquin.

5. **VESTAIRE - RAVITAILLEMENT**

Mise à disposition de vestiaires, douches et sanitaires du stade Charles Jacquin pendant la durée de la compétition. Chaque participant s'engage à respecter le matériel et la propreté des lieux.

Un ravitaillement est prévu à mi-parcours de la Marche/Marche Nordique et de la Course Nature Pascal Konecny.

6. **CLASSEMENT & RECOMPENSES**

Récompenses aux 3 premiers scratch Hommes et Femmes.

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé conformément au règlement FFA. Récompenses aux 1^{ers} H & F de chaque catégories (catégories U18 à Master).

Pas de cumul des récompenses.

7. **CONTROLES**

Effectués par les organisateurs sur les points stratégiques du parcours. Les décisions du juge arbitre seront sans appel.

8. **DOSSARDS**

Remis sur place à la piste d'athlétisme Charles Jacquin à partir de 8h30. Chaque participant DEVRA OBLIGATOIREMENT le porter de manière visible sur le devant du maillot.

9. **INSCRIPTIONS**

Tarif 5€ pour la Marche/Marche Nordique (même tarif sur place).

Tarif 10€ pour la Course Nature Pascal Konecny (majoration de 2€ sur place).

Tarif 5€ pour la Course Jeune (même tarif sur place).

Possibilité de d'inscription par bulletin d'engagement papier ci-joint accompagné du règlement par chèque, ou via le site d'inscription en ligne (plus d'information sur le site internet et/ou Facebook).

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription.

Possibilité de s'inscrire aux différentes épreuves jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve concernée.

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un coureur sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) et présentation de sa licence ou de son certificat médical, est admis.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

10. **SECURITE**

Les épreuves se déroulent sur un parcours sécurisé sous le contrôle du service d'ordre de l'organisation et des signaleurs accrédités. Les accompagnateurs à vélo sont interdits. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure. Les concurrents s'engagent à être équipé du matériel adapté (chaussures, vêtements).

11. **RESPONSABILITE CIVILE**

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite via AIAC Courtage – Assurance de la FFA - sous le numéro de contrat MAIF n°4121633J. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration qui pourraient se produire lors de cette manifestation sportive.

12. **ASSISTANCE MEDICALE**

Elle est assurée par la PROTECTION CIVILE de la Haute Marne, pendant toute la durée de la compétition. Ils pourront arrêter tout participant montrant des signes de fatigue externe.

13. **DROIT A L'IMAGE**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans.

14. **ACCEPTATION**

Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et déclare l'accepter sans aucune restriction.

15. **RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Les gobelets et les déchets seront ramassés au fur et à mesure du passage des coureurs par les personnes affectées aux postes de ravitaillement.

BULLETIN D'ENGAGEMENT

A retourner avec le certificat médical datant de moins d'un an et le droit d'engagement. Chèque libellé à l'ordre du COSD ATHLETISME.

- Dossard : **Marche/Marche Nordique** 5€
- Course Nature PK** 10€ pré-inscription / 12€ sur place
- Course Jeune** 5€

NOM- Prénom.....

Code Postal- Ville.....

Année de Naissance..... Sexe F M

Club / Assoc.....

Licencié FFA : Oui Non Numéro de licence (FFA) :

J'ai pris connaissance et accepte le règlement de l'épreuve

Signature :

Pour les mineurs, cette déclaration est à remplir obligatoirement par les parents :

Je soussigné(e)

Représentant(e) légal(e) de l'enfant

Autorise ce dernier à participer à la compétition organisée par le COSD ATHLETISME le dimanche 30/06/2024. En cas d'accident nécessitant une intervention médicale urgente, je donne l'autorisation au responsable de la course, de prendre toutes les mesures nécessaires.

A Le Signature